

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. SCHMITT Martin comme secrétaire de séance.

2. Décision modificative du budget n°1/2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certaines opérations du Budget Primitif 2022 sont insuffisants alors que certains autres où les projets sont moins avancés ne seront plus utilisés cette année.

Le Conseil Municipal, compte tenu de la nécessité et après en avoir délibéré, vote les crédits comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :		Recettes :	
c. 2135 opération 173 Atelier municipal	- 42 490,00 €		
c. 2135 opération 140 Eglise	+ 13 260,00 €		
c. 2135 opération 203 Ecole primaire / Bibliothèque	+ 29 230,00 €		
TOTAL :	0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité.

3. Délégation de signature pour des autorisations d'urbanisme

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. le Maire propose de nommer un signataire spécifique pour le permis de construire et la déclaration préalable en cours de M. et Mme DRION Denis pour des travaux de construction d'une chambre d'amis et de transformation d'un garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. STROBEL Charles pour la signature de la demande de permis de construire n° PC06733022R0003 et la demande d'autorisation préalable n° DP06733022R0021 émises par M. et Mme Denis DRION.

Adopté à l'unanimité.

4. Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité

- ✓ Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Niederroedern n° 1 en date du 12/10/2011 instaurant la part de la taxe d'aménagement (1% à partir du 01/03/2012),
- ✓ Vu l'article L 331-2 du code de l'urbanisme,
- ✓ Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,
- ✓ Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement entre la commune de Niederroedern et la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin,

Considérant que la commune de Niederroedern a instauré la part communale de la taxe d'aménagement,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités,

Après en avoir délibéré (par vote à main levée), le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de Niederroedern à la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin ;
- D'HABILITER le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité.

5. Définition des emplacements des bornes de collecte des déchets alimentaires

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Président du SMICTOM présentant son projet de déploiement des points d'apport volontaire de biodéchets,

Vu la nécessité de proposer un minimum de 4 emplacements pour la commune de Niederroedern,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des emplacements suivants pour la mise en place des bornes de collecte des biodéchets :

- 1. Devant le parking de covoiturage rue de la gare,
- 2. Devant le presbytère catholique 5 rue de la gare,
- 3. A l'entrée de la rue des Alouettes,
- 4. Au croisement de la rue des Merles et rue Beau Site.

Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du dossier d'information de SFR et Bouygues concernant l'évolution de l'antenne-relais au lieu-dit Kohlplatz

M. le Maire présente au Conseil Municipal, qui en prend acte, le dossier d'information des sociétés SFR et Bouygues concernant l'évolution de l'antenne-relais au lieu-dit Kohlplatz.

7. Divers

a) Organisation de la visite du parlement européen du 05/10/2022

M. le Maire recense les conseillers et éventuellement leurs conjoints qui sont intéressés pour participer à la visite du parlement européen à Strasbourg qui aura lieu en date du 5 octobre 2022 en soirée. M. le Maire se charge également de l'organisation du transport.

b) Organisation de la Fête du 6 mai 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée des travaux concernant le livre sur Niederroedern et son souhait d'organiser une grande fête de rue pour son lancement le week-end du 6 mai 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser une réunion d'information avec les associations et les commerçants de Niederroedern.

Adopté à l'unanimité.

c) Point sur les locataires des logements communaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal les situations des différents locataires des logements communaux.